

En 1937, les postes radiotélégraphiques du gouvernement sur les côtes orientale et occidentale, sur les Grands Lacs, sur la baie et le détroit d'Hudson ont transmis ou reçu 452,031 messages représentant 7,872,891 mots comparativement à 342,587 messages ou 7,712,803 mots en 1936. Le coût d'entretien de ces postes a été de \$474,805 en 1937 comparativement à \$466,198 l'année précédente.

Section 2.—Radiotéléphonie.

La radiodiffusion de la parole au Canada remonte à 1919, alors que la Canadian Marconi Company entreprit à Montréal la diffusion de programmes d'essai au cours des nuits d'hiver. En décembre de l'année suivante cette compagnie commença à irradier des programmes réguliers sur 1,200 mètres. L'établissement des stations de radiodiffusion sur une grande échelle date du mois d'avril 1922, le nombre de permis accordés au cours de l'année fiscale 1922-23 à des particuliers, établissements de commerce et amateurs étant de 52. Un service radiotéléphonique entre le Canada et la Grande-Bretagne fut mis pour la première fois à la disposition de la population canadienne, en mars 1928, par l'entremise de la Cie de Téléphone Bell, relayant de New York via le circuit radiophonique transatlantique de l'American Telegraph and Telephone Company. Un service direct avec la Grande-Bretagne fut inauguré en 1932 par l'entremise du poste d'émission à rayons de la Canadian Marconi Co., à Drummondville, Qué.

Sous-section 1.—Régie de la radiotéléphonie.

Comme il est expliqué dans l'introduction aux Communications sans fil, l'administration de la radio, au Canada, y compris la radiodiffusion, relève du ministère fédéral des Transports. Tous les postes doivent avoir un permis; le tarif pour les postes émetteurs est de \$50 par année, et pour les postes récepteurs, de \$2.00 par année.*

La branche de la radio du ministère des Transports dépense environ \$200,000 chaque année pour la suppression, dans l'intérêt des radiophiles, des perturbations inductives. Ce service est entièrement gratuit.

La popularité dont jouit la radio est démontrée par le nombre de permis de postes récepteurs émis dans les diverses provinces du pays durant l'année fiscale 1937. Ile du Prince-Edouard, 3,282; Nouvelle-Ecosse, 40,938; Nouveau-Brunswick, 27,253; Québec, 240,105; Ontario, 424,126; Manitoba, 69,861; Saskatchewan, 68,193; Alberta, 72,458; Colombie Britannique, 91,978; Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 306.

* Augmenté à \$2.50 depuis le 1er avril 1938, par ordre en conseil du 21 janvier, en vertu de la loi du radiotélégraphe (c. 197, S. R. C., 1927).